

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU COMITÉ DES OEUVRES SOCIALES DE LA VILLE DE SAINT QUENTIN DU JEUDI 13 JUIN 2013

\*\*\*\*\*

Le Vice-président procède à la lecture d'un communiqué du Président, excusé et retenu à Paris :

*« Retenu à Paris par mes obligations de secrétaire Général de la Fédération Française de Tir, je suis désolé de ne pas être présent à l'assemblée générale. Je confie donc la direction de cette assemblée au Vice-président, Dominique, qui tout au long de l'année, gère le C.O.S efficacement avec l'ensemble de notre équipe, et je les en remercie. Je souhaite que cette assemblée soit conviviale et constructive. Bonne Assemblée. »*

Le Vice-président donne la parole à Madame Marie Laurence MAITRE, Maire adjointe chargée de l'Administration Générale et du Personnel qui représente Monsieur le Député-maire.

Mme MAITRE :

Merci M. le Vice-président, Mesdames et Messieurs les administrateurs, Mesdames et Messieurs en vos grades et fonctions, chers amis. C'est un moment important, chaque année de nous retrouver ensemble pour aborder le bilan de ce qui a été réalisé dans le cadre du Comité des Œuvres Sociales. J'insiste tout particulièrement sur l'aspect convivial qu'une telle manifestation doit revêtir, parce qu'il s'agit d'abord d'intérêt général. Vous êtes tous des personnes intelligentes puisque vous avez à cœur le service à autrui. Il est donc très important de préserver cette notion d'intérêt général. Je sais que vous en avez l'intention et je suis confiante dans l'avenir quant à la teneur des débats.

**Je tiens à remercier, au nom du Député-maire et du président de la Communauté d'Agglomération l'ensemble des participants et le travail qui est réalisé chaque année dans le cadre du Comité des Œuvres Sociales pour le bien-être de tout un chacun, car il fait bon vivre au sein de nos collectivités. Merci à vous et bravo à vous pour votre engagement.**

**Le Vice-président :**

**Merci Mme MAITRE.**

**J'ai l'honneur de déclarer ouverte la 21ème Assemblée Générale du Comité des Oeuvres Sociales du Personnel Municipal et des Collectivités Affiliées (Communauté d'agglomération, CCAS et SIAD de Saint-Quentin) dans cette magnifique salle du palais de Fervaques.**

**Au nom du Conseil d'Administration, je vous souhaite la bienvenue à tous, Actifs et Retraités.**

**Je remercie les élu(e) s représentants les collectivités.**

**Je me dois d'excuser Monsieur le Député-maire et Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin, représentés par Mme MAITRE Marie Laurence, Maire adjointe chargée de l'Administration Générale et du Personnel. Je remercie Mme DEBERLES Danièle, Présidente du SIAD de sa présence.**

**Avant de passer à l'ordre du jour, j'aimerais vous rappeler que pour participer au tirage des lots à la fin de l'assemblée il est impératif que vous ayez déposé dûment rempli votre formulaire pour la tombola et éventuellement celui d'un collègue empêché pour cas de force majeur ou nécessité de service.**

**D'autre part, pour permettre le bon déroulement de l'assemblée, nous demandons aux adhérents d'émarger dans le hall d'entrée du palais de Fervaques afin de pouvoir participer aux décisions de l'assemblée générale de manière démocratique, pour les personnes qui ont accédé à la salle par l'ascenseur, vous pourrez vous faire enregistrer par le secrétaire du C.O.S dès que l'émargement dans le hall d'entrée sera terminé.**

Les votes se font à main levée en utilisant le carton de couleur jaune qui vous est remis en même temps. Lorsque vous votez, vous laissez la main levée pour faciliter le comptage.

Il y'aura un procès-verbal des décisions soumises aux votes.  
Il conviendrait que des adhérents se portent volontaires en tant qu'assesseurs afin de valider les résultats des votes exprimés.

Actuellement, je suis censé être le Président pour émarger les votants, j'ai comme assesseurs M. DENIMAL Nicolas, M. VERNET Anthony, Mlle RENAUDIN Émilie, M. CANNIOT Jérôme, Mme CHEVALIER Isabelle et Mme KAHN Martine.

Y'a-t-il des volontaires ?

Le Vice-président constate qu'il y'a encore deux volontaires, Mme JUPIN Corinne et Mme FOURNET Françoise.

Le Vice-président :

Pour les volontaires, lorsqu'il y'aura un vote, vous comptabilisez le nombre de votants et vous recoupez de chaque côté de la salle pour voir si c'est les mêmes chiffres et en fin de réunion, on comptabilise les votes et on valide le procès-verbal centralisateur si l'on est d'accord. Merci.

Le Vice-président :

Cette réunion se tenant, pour la plupart d'entre vous, sur votre temps de travail, vous êtes couverts en cas de problèmes, à condition de prouver votre présence à cette assemblée.

Avez-vous bien respecté cette procédure qui légalise votre situation à l'attention de votre service ?

Quelqu'un a-t-il des interrogations sur ces informations ?

Le Vice-président constate qu'il n'y en a pas et propose de passer à l'ordre du jour :

**Lecture du Procès-verbal de l'Assemblée Générale  
du mardi 22 mai 2012**

**Ce procès-verbal compte 61 pages.**

**Êtes-vous d'accord pour que nous en fassions un résumé, conformément à la tradition ?**

**Pas d'opposition ?**

**Je rappelle que le procès-verbal était à la disposition des adhérents qui en voulaient une copie et il est également consultable sur le site internet du Comité.**

**Je donne la parole à Marianne VERPLANCKE-KESSLER pour lecture et approbation de la synthèse qui vaudra approbation du procès-verbal de l'assemblée générale 2012.**

**Synthèse du Procès-verbal de l'Assemblée Générale  
du mardi 22 mai 2012**

**La Secrétaire :**

**« Le Président, Patrick Gris, ouvre la 20<sup>ème</sup> Assemblée Générale du C.O.S.**

**Souhaite la bienvenue à toutes et à tous. Il remercie les représentants des collectivités de leur présence.**

**Il lit après accord de l'Assemblée la synthèse du compte rendu de la 19<sup>ème</sup> Assemblée Générale.**

**Ensuite, Mme VERPLANCKE-KESSLER Marianne lit le rapport moral 2011.**

**Celle-ci rappelle les dates des réunions du Conseil d'Administration ainsi que le nombre des adhérents actifs et retraités.**

**Elle déplore le décès de 30 personnes et 3 agents décédés en activité et souhaite une heureuse retraite à 45 personnes.**

Elle rappelle l'attribution de primes ou de bons d'achat à l'occasion de 53 naissances et le mariage de 31 de nos adhérents.

Elle donne ensuite lecture des activités 2011.

Le rapport moral est adopté à la majorité.

La Trésorière (Sylvie CARPENTIER) donne lecture du rapport financier de l'année 2011.

Elle signale que le détail chiffré a été remis à chaque adhérent pour information.

Elle développe les diverses lignes financières.

Les adhérents posent différentes questions sur les incidences financières.

Le commissaire aux comptes lit son rapport.

De nouvelles questions (financières) sont posées par des adhérents.

Monsieur DAUMONT Emmanuel lit le rapport de la commission de contrôle établi avec Mesdames CHARLET Nathalie et RACINE Line.

Les bilans financiers ainsi que l'affectation du résultat sont adoptés à la majorité.

Le Président et le Vice-président répondent à diverses questions concernant le Comité.

Des membres du Bureau développent diverses informations sur les activités du C.O.S. à l'intention des adhérents ou en réponse à des questions venant de la salle.

Les ATSEM n'étant pas toutes présentes, 50% des effectifs n'ayant pu quitter les établissements scolaires, un adhérent propose que soit reporté le tirage de la tombola afin de ne pas pénaliser ce service.

Le Président et le Vice-président suggèrent que la tombola soit tirée lors du prochain conseil d'administration et soumettent cette proposition au vote de l'assemblée.

Cette proposition est adoptée à la majorité.

Un adhérent indique que le procès-verbal lu à l'ouverture de la séance n'a pas été soumis au vote et n'a donc pas été adopté, motif suffisant pour faire annuler la présente assemblée générale (Pour information, lecture de la synthèse)

Le Président sollicite l'accord de l'assemblée pour procéder à ce vote.

Ce procès-verbal est adopté à la majorité. La séance est levée à 16h00 »

Le Vice-président remercie la secrétaire, Marianne VERPLANCKE-KESSLER, s'enquiert d'éventuelles observations, constate qu'il n'y en a pas et propose donc de passer à l'approbation de cette synthèse.

Le Vice-président :

Qui est contre ?

Ceux qui sont contre lèvent leurs cartons jaunes et laissent les mains levées.

Contre : 17

Est-ce qu'il y'a des abstentions ? Abstentions : 5

Pour : 302 (par déduction, 324 présents)

Le procès-verbal de l'assemblée générale du 22 mai 2012 est adopté à la majorité.

Le Vice-président :

Nous allons passer, si vous le voulez bien, au rapport moral. Je redonne la parole à la secrétaire, Marianne VERPLANCKE-KESSLER pour la lecture.

Marianne, si tu veux bien procéder à la lecture. Merci.

La secrétaire :

« Il me revient de vous présenter le rapport Moral du Comité.

L'année 2012 a vu le Conseil d'administration se réunir les :

27 mars, 2 mai, 26 juin, et 23 octobre 2012

Le nombre total de nos Adhérents est de 2 421, composé de 1 535 Actifs et 886 Retraités.

Plusieurs de nos collègues dont les noms suivent sont décédés en 2012

Mme HERBERT MARTINE	M. LECOUFFE JEAN-CLAUDE
Mme FREXES MARGUERITE	Mme BENOIT MICHELINE
M. DELACROIX SERGE	M. LEVENT HUBERT
M. ROUAULT GUY	Mme ZUCCOLO CARMEN
M. BONIFACE FRANCIS	Mme SEVERAC ANDREE
Mme FOUCHET CHRISTIANE	Mme FIEVE ANNIE
Mme LICETTE MIREILLE	Mme FATOUX ANDREE
Mme MONIOT HELENE	Mme COLAS YVETTE
Mme REIS IRENE	M. DUFRENOY JEAN-CLAUDE
Mme CARLIER GINETTE	Mme BESAIN RAYMONDE
M. GIBOT PAUL	Mme LELONG MICHEL
M. NICOLAS DOMINIQUE	Mme TABARY RENEE
Mme MOTTET JACQUELINE	M. KESSLER PIERRE
Mme RAMETTE LOUISE	M. RIVIERE JEAN-GERARD
Mme GREGOIRE MARIE	

Agents Décédés en activité :

M. LORRIN JEAN-PIERRE	
-----------------------	--

Nous avons une pensée pour nos collègues disparus.

Nous souhaitons une longue et heureuse retraite aux agents ayant fait valoir leurs droits durant l'année 2012 et tout particulièrement à

### Agents en Retraites

Mme LANCELIN YVELINE	Mme BERDAL FRANCINE
M. PRUDHOMME MICHEL	Mme PRUVOST MARTINE
M. LEPOUDERE JOEL	Mme BRANCOURT GERALDINE
Mme DUFETRELLE NICOLE	Mme BLEUSE THERESE
M. BLEUSE ALAIN	Mme DOMONT VIVIANE
M. ROUX JEAN-PIERRE	Mme WOJCIAK NADINE
M. COUSIN JEAN-MICHEL	Mme DANIEL ANNIE
M. POPHILLAT DANIEL	Mme BOISSARD MONIQUE
Mme. PLESSIS DOMINIQUE	M. DARTUS YVES
M. HANTSON PATRICK	M. BALOCHE DANIEL
Mme DOMONT MARTINE	Mme ROVERC'H SYLVAIN
M. DESSERT LUC	Mme DELVILLE NADIA
M. DHUEZ MARCEL	M. BORDIER GILLES
Mme GRZEZICZAK FRANCOISE	M. SORRENTINO JEAN-MICHEL
Mme DUCROS DENISE	

Le Comité, comme à l'accoutumée, a marqué ces événements par l'attribution de la prime prévue à cet effet.

Nous encourageons toujours nos amis retraités à continuer de participer à la vie du Comité et nous sommes toujours à l'écoute de leurs remarques et suggestions.

Par ailleurs, nous avons eu la joie d'apprendre au cours de l'année 2012 : 43 Naissances, et le Mariage ou Pacs de 26 de nos Adhérents. Là aussi, en ces heureuses circonstances, le Comité a participé par l'attribution d'un chéquier boutiques.



Plusieurs amicalistes se sont vus remettre la Médaille du Travail par M. le Député Maire, le Président de la communauté d'agglomération, le Président du CCAS il s'agit :

Pour la Médaille d'Argent 20 Ans :

Mme BARRE SANDRINE	Mme GERMAIN CHRISTINE
Mme CANANIELLO CECILE	Mme GUERIN NADINE
M. DESOBLIN GREGORY	Mme LEPINE LYONELLE
M. ERVET GERARD	M. LOBRY FABRICE
Mme NABAT GODART BRIGITTE	M. MARQUOIN FREDERIC
M. GUERIN DIDIER	Mme POUILLART DENISE
M. LALLEMENT BRUNO	M. RICHET LAURENT
M. LEGRAND LAURENT	Mme VAN RUYMBEKE M.CLAUDE
M. MARET PASCAL	Mme SIX SABINE
Mme MASSEZ PASCALE	Mme ROVERC'H SYLVAIN
Mme MOREIRA KARINE	Mme MANGIN LYDIA
Mme NICAUD LYDIE	Mme TOMAS VALERIE
Mme POLLE VALERIE	M. BENDIF AMLAOUI
Mme REMY MARINA	M. GLADIEUX JEAN-PHILIPPE
M. ROGER CHRISTIAN	Mme MARIAGE CATHERINE
Mme TASSERIT MARGARET	Mme BARAZZUTI LYDIE
Mme ALLIOT ODILE	M. FRANCOMME CHRISTOPHE
M. BRUNELLE PASCAL	<b>M. LEROY PASCAL</b> <b>(DCD en activité)</b>
M. CLAISSE RICHARD	M. MARLIER LUC
Mme DEFER MIREILLE	M. MODDERMAN LUC
M. DIEZ PAUL	M. SENECHAL ERIC

Pour la Médaille de Vermeil 30 Ans :

M. ALLIOT THIERRY	M. FLOQUET CLAUDE
<b>M. CAPPELIEZ ALAIN</b>	M. FREZIER DANIEL

<b>(DCD en activité)</b>	
<b>M. CROULARD CHRISTIAN</b>	<b>M. LAGUILLIEZ JEAN-LUC</b>
<b>M. DEHENRY PHILIPPE</b>	<b>M. LASSON JACQUES</b>
<b>M. DEROP PHILIPPE</b>	<b>M. LETULLE RICHARD</b>
<b>Mme DUFETRELLE NICOLE</b>	<b>M. MODDERMAN BRUNO</b>
<b>Mme DUMINY NADINE</b>	<b>Mme RAUL PATRICIA</b>
<b>M. HAGEAUX PASCAL</b>	<b>M. VIAU JEAN-MARIE</b>
<b>Mme KESTENS LUISETTE</b>	<b>Mme PETIT ANNIE</b>
<b>Mme MENDES MARTINE</b>	<b>Mme TALOTTI EDWIGE</b>
<b>M. WRYK DOMINIQUE</b>	<b>Mme LESUR SYLVIE</b>
<b>M. BOCQUET BRUNO</b>	<b>M. BOUCLY YVES</b>
<b>M. DELSAUX MARC</b>	<b>M. DAGNICOURT DANIEL</b>
<b>Mme DIA ANTA</b>	<b>M. DUFOUR PATRICK</b>
<b>M. DOLLE ANDRE</b>	<b>M. CASIER SERGE</b>
<b>M. FAVEREAUX RENE</b>	

**Pour la Médaille d'Or 35 Ans :**

<b>M. D'OLIVEIRA DIDIER</b>	<b>M. GRONNIER DOMINIQUE</b>
<b>Mme GRESSIER CHRISTINE</b>	<b>Mme HAUET SYLVIE</b>
<b>Mme LEEMAN VERONIQUE</b>	<b>Mme LECOMPT MARIE-CLAUDE</b>
<b>M. LEFEBVRE MICHEL</b>	<b>M. MACQUART JEAN-CLAUDE</b>
<b>Mme TABARY MARTINE</b>	<b>Mme SZYCHALSKI AGNES</b>
<b>M. THEVENIN JEAN-MARC</b>	<b>M. LEFRANC PATRICE</b>
<b>Mme VILAIRE DOMINIQUE</b>	<b>M. SZYMKIEWICZ PIERRE</b>
<b>M. WILLIOT GERARD</b>	<b>M. FONTAINE PHILIPPE</b>
<b>M. BELLOT REYNALD</b>	<b>M. GUIN JEAN-PAUL</b>
<b>M. BESAIN ERIC</b>	<b>M. TABARY PATRICK</b>
<b>M. BRICE PIERRE</b>	<b>M. POURPLANQUE ALAIN</b>
<b>M. DIOT FABRICE</b>	<b>M. TOMASZEWSKI DANIEL</b>
<b>M. FOSSIER BERNARD</b>	

**INCENDIE ET SECOURS : Médailles personnel administratif, technique et Sapeurs Pompiers Professionnels.**

Pour la Médaille des 15 ans :

**M. LEGRAND ARNAUD**

Pour la Médaille des 20 ans :

**Mme DECAENS ISABELLE**

Pour la Médaille des 25 ans :

**M. BERTHELOT ERIC (Fonction publique territoriale)**

**M. BERTHELOT ERIC (Union départementale des Sapeurs Pompiers)**

Pour la médaille de 30 ans :

**(NÉANT)**

Pour la Médaille des 35 ans :

<b>M. DUCHEMIN ERIC</b>	<b>M. BALOCHE DANIEL</b>
<b>M. LECART THIERRY</b>	<b>M. HENOCQUE JEAN</b>

En ce qui concerne le bilan des Activités, je souhaiterais mettre à l'honneur tous les membres du Club Omnisports des Municipaux pour leur participation dans les domaines les plus divers tels que :  
La Course à Pieds - le Football - la Pêche - le Tennis - le V.T.T - le Volley Ball et le Foot en Salle, où tous ont su se distinguer.

Pour tous renseignements et suggestions, il vous est possible de consulter l'agenda pour prendre contact avec les divers clubs, sections et responsables.

Je rappellerai maintenant plus particulièrement nos 61 activités dans le cadre des Loisirs :

<b>SQBB / SORGUES BC LE 6 JANVIER 2012</b>
<b>SPECTACLE TOUT SUR JAMEL LE 19 JANVIER 2012</b>
<b>SQBB / ETANDARD DE BREST LE 21 JANVIER 2012</b>
<b>SQBB / SOUFFELWEYERSHEIM BC LE 27 JANVIER 2012</b>
<b>SQBB / RUEIL ATHLETIC CLUB LE 7 FÉVRIER 2012</b>
<b>SQBB / CASE SAINT ETIENNE LE 18 FÉVRIER 2012</b>
<b>SALON DE L'AGRICULTURE LE 25 FÉVRIER 2012</b>
<b>SQBB / STADE CLERMONTOIS AUVERGNE LE 3 MARS 2012</b>
<b>JOURNÉE DE LA FEMME LE 8 MARS 2012</b>
<b>SQBB / LIÉVIN BASKET 62 LE 10 MARS 2012</b>
<b>SPECTACLE CELTIC DANCES LE 14 MARS 2012</b>
<b>SPECTACLE DIDIER BARBELIVIEN LE 24 MARS 2012</b>
<b>SQBB / ORCHIES BC LE 24 MARS 2012</b>
<b>SEJOUR LA PLAGNE DU 25 MARS AU 1er AVRIL 2012</b>
<b>SPECTACLE YAEL NAIM LE 27 MARS 2012</b>
<b>SPECTACLE YANNICK NOAH LE 10 AVRIL 2012</b>
<b>SQBB / CHARLEVILLE-MEZIERES LE 14 AVRIL 2012</b>
<b>LA MER DE SABLE LE 22 AVRIL 2012</b>
<b>SQBB / UNION CHARTRES METROPOLE LE 28 AVRIL 2012</b>
<b>CIRQUE AMAR LES 11 12 ET 13 MAI 2012</b>
<b>SPECTACLE CŒUR DE PIRATE LE 13 MAI 2012</b>
<b>THÉÂTRE LE GAI MARIAGE LE 16 MAI 2012</b>
<b>LA FERME DES PREUTINS/AU PÈRE MATHIEU LE 24 MAI 2012</b>
<b>LE TATOO LE 26 MAI 2012</b>
<b>SEJOUR BALÉARES MAJORQUE DU 30 MAI AU 6 JUIN 2012</b>
<b>SEJOUR BALÉARES MAJORQUE DU 6 AU 13 JUIN 2012</b>
<b>JOURNEE PECHE A LA TRUITE LE 16 JUIN 2012</b>
<b>CIRQUE PINDER JEAN RICHARD LE 10 JUILLET 2012</b>
<b>PARC BELLEWAERDE LE 21 JUILLET 2012</b>
<b>JOURNEE DEAUVILLE ET HONFLEUR LE 28 JUILLET 2012</b>
<b>PARC BELLEWAERDE LE 18 AOUT 2012</b>
<b>JOURNEE DEAUVILLE ET HONFLEUR LE 25 AOUT 2012</b>
<b>JOURNEE PECHE A LA TRUITE LE 15 SEPTEMBRE 2012</b>
<b>SPECTACLE LOUIS BERTIGNAC LE 4 OCTOBRE 2012</b>

SQBB / NANTES LE 5 OCTOBRE 2012
SALON DE L'AUTOMOBILE LE 13 OCTOBRE 2012
SPECTACLE BOLLYWOOD LEGENDS LE 13 OCTOBRE 2012
SQBB / CHALONS-REIMS LE 16 OCTOBRE 2012
SQBB / BOULOGNE SUR MER LE 19 OCTOBRE 2012
SPECTACLE DEMAISON S'EVADE ! LE 24 OCTOBRE 2012
PARC ASTERIX HALLOWEEN LE 27 OCTOBRE 2012
SQBB / ROUEN LE 3 NOVEMBRE 2012
SPECTACLE MON MEILLEUR COPAIN 8 NOVEMBRE 2012
1789 LES AMANTS DE LA BASTILLE LE 10 NOVEMBRE 2012
SQBB / BORDEAUX LE 13 NOVEMBRE 2012
JOURNEE A LONDRES LE 17 NOVEMBRE 2012
SQBB / PAU LACQ ORTHEZ LE 23 NOVEMBRE 2012
SPECTACLE GERARD LENORMAN LE 25 NOVEMBRE 2012
LES STARS DES ANNEES 80 LE 29 NOVEMBRE 2012
1er FESTIVAL DU RIRE LE 30 NOVEMBRE 2012
SQBB / AIX MAURIENNE LE 7 DECEMBRE 2012
GRANDE PARADE DE DISNEY LE 8 DECEMBRE 2012
2eme GRANDE PARADE DISNEY LE 9 DECEMBRE 2012
SPECTACLE H-F THIEFAINE LE 9 DECEMBRE 2012
JOURNEE SHOPPING A PARIS LE 15 DECEMBRE 2012
SQBB / LILLE LE 21 DECEMBRE 2012
SQBB / DENAIN LE 28 DECEMBRE 2012

**ACTIVITÉS PREVUES ANNULEES FAUTE DE PARTICIPANTS OU INTEMPERIES HIVERNALES :**

SQBB / ANGERS BC LE 3 AVRIL 2012 <b>AUCUN PARTICIPANT</b>
FOIRE DU TRONE LE 12 MAI 2012 <b>ANNULATION FAUTE DE PARTICIPANTS</b>
JOURNEE SOLDES A TROYES LE 30 JUIN 2012 <b>ANNUL FAUTE DE PARTICIPANTS</b>
PICARDIE MOUV' LE 10 NOVEMBRE 2012 <b>AUCUN PARTICIPANT</b>

## **N'oublions pas :**

### **Les Fêtes de fin d'année composées de :**

- L'Arbre de Noël et son spectacle
- Remise de jouets et de friandises
- Invitation au Cinéma de Noël (1 place aux choix des films)
- L'après-midi des retraités, animé par l'orchestre « Bojanek »
- La remise du traditionnel Colis de Noël retraités.

### **La vente de billetterie :**

À toutes ces activités s'ajoute la participation du C.O.S. : Une billetterie de cinéma le Cinéquai, la billetterie Disneyland et Astérix, les billetteries piscine, patinoire et bowling pour la Base Urbaine de Loisirs. Ainsi que les opérations de diffusions de produits divers qui sont régulièrement proposées par les Infos du C.O.S.

### **Bénéfice d'activités du C.O.S aux contrats de droit privé :**

L'intégration des personnels Contrats Accompagnement à L'Emploi, Contrats Avenir, et contrats de droit privés à l'Arbre de Noël pour ceux ayant des enfants qui remplissent les conditions ainsi qu'à la journée internationale de la femme (place de cinéma gratuite)

Pour les autres, attribution du bon d'achat de 25 € ainsi qu'aux diverses activités de loisirs.

### **Aide à la famille d'un adhérent décédé en activité :**

Il convient de rappeler que le Comité verse, à la famille d'un adhérent décédé en activité, l'équivalent d'un mois de salaire brut indiciaire. Cette aide financière est un geste de solidarité très important pour nous.

Je terminerai ce Rapport Moral en remerciant tous les amicalistes qui ont contribué de manière bénévole à renforcer et améliorer les activités du C.O.S. et qui apportent leur aide pour le bon déroulement de nos manifestations ; grand merci aux différents services des collectivités pour la mise en place des manifestations précitées et pour leur assistance technique régulière.

Espérant avoir répondu à vos aspirations, le Comité reste toujours à l'écoute de vos suggestions, afin de vous donner toute satisfaction, dans la mesure de ses moyens.

Je vous remercie de votre attention. »

Le Vice-président remercie la secrétaire, Mme Marianne VERPLANCKE-KESSLER pour cette lecture.

Quelqu'un a-t-il des observations sur le rapport moral ?

Je mets le rapport moral aux voix.

Qui est contre ?

Contre : 1

Abstentions : 26

Pour : 297

Le rapport moral est adopté à la majorité avec 297 voix.

Le Vice-président :

Merci aux assesseurs.

Nous allons passer, si vous le voulez bien, aux rapports financiers de la Trésorière, du Commissaire aux comptes et de la commission de contrôle financière.

En premier intervenant, je donne la parole à la Trésorière, Sylvie CARPENTIER pour la lecture.

Sylvie, si tu veux bien procéder à la lecture de ton rapport financier.  
Merci.

La Trésorière :

« Mesdames,  
Mesdemoiselles,  
Messieurs,

J'ai l'avantage de vous rendre compte par ce rapport des opérations financières du C.O.S. pendant l'exercice 2012

### ACTIVITÉS :

Le tableau de contrôle budgétaire des activités 2012 peut se résumer ainsi :

Total Budget 2012 : 615 428.00 €

L'écart des produits est de : 2.35 €

Soit la différence entre 615 428 € Budgété  
et 615 425.65 € réalisé

L'écart des charges est de : 27 233.19 €

Soit la différence entre 615 428 € budgété  
et 588 194.81 € réalisé

Soit au total un résultat net de la période de : 27 230, 84 €

Le détail des frais de fonctionnement budgété et réel vous est fourni à la page suivante. L'écart de 25 092.22 € y est analysé.

### ACTIVITÉS DE LOISIRS 2012

Le détail pour chacune des activités de loisirs vous est indiqué en page centrale

Son montant s'élève à 54 388.43 €

### PRESTATIONS ADHERENTS 2012

Le détail des prestations adhérents pour l'exercice 2012 se chiffre au total pour les 4 collectivités à : 101 123.43 € soit pour :



La Ville : 64 920.93 €  
La Communauté d'Agglomération : 12 596.18 €

Le S.D.I.S : 7 065.06 €  
Le C.C.A.S. : 5 485.50 €  
Le S.I.A.D. : 11 055.76 €

Je vous rappelle que les Prestations Adhérents sont incluses dans le budget global depuis le 1er janvier 1999.

### COMPTES ANNUELS

L'ensemble de ces activités est repris au niveau des comptes annuels de l'association qui ont été transmis aux collectivités aux fins d'examen, à la Commission de Contrôle et au Commissaire aux Comptes pour son rapport à l'Assemblée Générale.

Le total du bilan actif et passif est de 307 938 €.

Le résultat de l'exercice clos au 31/12/2012 soit un excédent de 27 230.84 € sera affecté au compte report à nouveau pour la somme de 27 230.84 €, après l'affectation de l'excédent le montant du report à nouveau s'élève à 5 156.81 €

Je vous remercie de votre attention. »

Le Vice-président rappelle que les débats sont enregistrés et demande donc aux adhérents de bien vouloir être attentifs afin que les débats puissent être retranscrits.

Le Vice-président remercie la Trésorière et demande si quelqu'un a des observations à formuler concernant le rapport financier de la Trésorière.

**Le Vice-président :**

**Pour la petite histoire, je rappelle traditionnellement que le Commissaire aux comptes est quelqu'un d'assermenté.**

**Je donne la parole au Commissaire aux comptes, M. Hugues RIFFLART :**

**Le Commissaire aux comptes :**

**Mesdames, Messieurs les membres, bonjour.**

**Je vais vous rendre compte de notre mission de commissariat aux comptes de votre association.**

**Nous précisons que les comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration et qu'il nous appartient, sur la base de es comptes d'obtenir une opinion sur les comptes.**

**Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels.**

**Après ces travaux nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre association à la fin de cet exercice.**

**Concernant les appréciations que nous avons à faire ainsi que les informations qui vous ont été données dans le rapport de la Trésorière, nous n'avons pas de remarques particulières.**

**Il s'agissait du rapport sur les comptes annuels et l'on doit également vous rendre compte des conventions réglementées existantes dans votre association.**

**Donc les conventions réglementées, pour mémoire, ce sont les conventions entre une association, les membres de son conseil d'administration ou l'association et une autre entité ayant des dirigeants communs.**

**Ce rapport est établi sur la base des informations qui nous ont été données et nous avons à vous communiquer, le cas échéant les caractéristiques et les modalités essentielles de ces conventions.**

**Nous informons simplement qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice.**

**Merci de votre attention.**

**Le Vice-président s'enquiert d'éventuelles questions concernant ce rapport et constate qu'il n'y en a pas.**

**Le Vice-président :**

**Nous allons passer, si vous le voulez bien, au rapport de la commission de contrôle financière. Je signale que la commission de contrôle financière est venue à plusieurs reprises contrôler les comptes. Je vais passer la parole à Line RACINE qui a été désignée par ses collègues de la commission de contrôle pour lire le rapport qui a été signé à l'unanimité.**

**Mme Line RACINE :**

**Bonjour Mesdames, Messieurs.**

**Nous, Nathalie CHARLET, Emmanuel DAUMONT et moi-même, Line RACINE, membres de la commission de contrôle du Comité des Œuvres Sociales de la ville de Saint-Quentin et des collectivités affiliées. Nous nous sommes présentés dans les locaux de l'association salle René BAUBE au Palais de Fervagues, les vendredi 22 février, 29 mars et 19 avril 2013.**

**Nous avons pu prendre connaissance des documents relatifs à la comptabilité du COS pour l'exercice social 2012, et avons examiné la totalité des justificatifs de dépenses et les résultats de recette ainsi que les dossiers propres à chaque activité réalisée.**

**Par ailleurs, nous avons pris connaissance des états financiers de l'exercice social de l'année 2012.**

**En conclusion, nous constatons la bonne tenue et la sincérité des comptes dans le rapport financier.**

**Fait le 19 avril 2013. Merci.**

**Le Vice-président remercie Mme RACINE.**

**Un adhérent demande la parole**

**M. Serge CASIER :**

Oui, bonjour, il me semble qu'on a sauté une ligne, on n'a pas validé la cotisation avant de voter les comptes.

**Le Vice-président :**

S'agissant de l'information sur la cotisation, c'est une information qui viendra après le débat financier.

On va passer à l'approbation des comptes 2012.

Qui est contre ? Levez les bulletins et on comptabilise s'il vous plait.

Contre : 22

Qui s'abstient ?

Abstentions : 2

Pour : 300

**Les comptes de l'année 2012 sont donc approuvés à la majorité.**

**Le Vice-président :**

Nous allons passer, si vous le voulez bien, au vote pour l'affectation du résultat des comptes de l'année 2012.

Je vous rappelle, en complément du rapport de la Trésorière, Sylvie CARPENTIER, que le résultat de l'exercice clos au 31/12/2012 correspond à un excédent de 27 230.84 €. Il sera affecté au compte report à nouveau pour la somme de 27 230.84 €, après cette affectation de l'excédent.

Le montant du report à nouveau s'élève à 5 156.81 €.

Vous avez compris que la comptabilité générale du C.O.S est excédentaire de 5 156.81 €.

Nous allons passer au vote.

Qui est contre ?

Contre : 29

Abstentions : 5

Pour : 290

**L'affectation du résultat 2012 est adoptée à la majorité avec 290 voix.**

**Le Vice-président :**

**Je vais mettre aussi le rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées en vous rappelant que le Commissaire aux comptes n'a pas constaté de conventions réglementées.**

**Donc l'assemblée générale va se prononcer pour prendre acte ou voter contre ou s'abstenir.**

**Qui est contre ?**

**Contre : 1**

**Qui s'abstient ? Pas d'abstentions.**

**Abstentions : 0**

**Pour : 323**

**Le rapport du Commissaire aux comptes est adopté à la majorité (323 voix)**

**Le Vice-président :**

**Au moment où je vous parle on devrait aborder la modification des statuts. Il s'agissait simplement de mettre les statuts en conformité par rapport au fait que les budgets délégués n'existent plus et que nous n'avons que des budgets propres. Ceci étant, pour ce point uniquement, il y'avait besoin d'avoir un quorum de 585 présents. Nous n'avons que 324 présents, donc la question ne sera pas abordée puisque nous n'avons pas suffisamment de présents. Ce qui n'empêche pas que les décisions qui seront prises et qui vont être prises aujourd'hui sont valables puisque les statuts disent que l'assemblée générale délibère à la majorité des adhérents présents.**

**Je viens donc sur la question qui était initialement prévue plus haut à l'ordre du jour, c'est-à-dire l'information sur la cotisation d'adhérent à 10 €. Je donne en information à l'assemblée générale l'historique de l'augmentation de la cotisation adhérent du C.O.S qui est passée de 8 € à 10 €.**

**Le conseil d'administration réuni le mardi 26 juin 2012 s'est prononcé, à la majorité des votants, pour l'augmentation du bon de fin d'année adhérents actifs ne bénéficiant pas de l'arbre de Noël de 20 à 25 € fin 2012.**

Le conseil d'administration réuni le mardi 23 octobre 2012 s'est prononcé pour passer la cotisation de 8 à 10 € fin 2012, à la majorité des votants (10 pour, 8 contre et 1 abstention).

En complément, il a été décidé de passer les bons adhérents actifs ne bénéficiant pas de l'arbre de Noël fin 2013 de 25 à 30 €.

Il s'agissait là de faire une information puisque c'est de la compétence du conseil d'administration.

Y a-t-il des observations à ce sujet ?

Moi je voudrais simplement rappeler que la cotisation du C.O.S n'avait pas modifié environ une dizaine d'années.

Il s'agit d'une augmentation de 2 €.

Est-ce que quelqu'un veut dire quelque chose ? Non, il n'y a rien. Donc c'est une information.

Le Vice-président :

Là, je vous fais aussi une information sur le règlement intérieur. Pour la majorité d'entre vous, vous avez été destinataire du contenu du nouveau règlement intérieur du Comité.

En prolongement juridique des statuts, des documents papier sont à votre disposition dans le couloir ou dans la salle si vous le voulez bien.

Article 36 des statuts C.O.S : un règlement intérieur sera établi par le Bureau. Il devra être approuvé par le Conseil d'Administration et déterminera les conditions d'applications des présents statuts.

Avez-vous des interrogations sur le contenu du règlement intérieur ?

Il n'y a pas de questions ? Je ne veux pas spécialement précipiter les débats.

Non, d'accord, je passe au point suivant. On va arriver plus vite au pot de l'amitié, non, je pense qu'il y'a des choses à dire quand même.

Le Vice-président :

Pour le bon déroulement de l'Assemblée Générale, nous avons invité les adhérents qui le désiraient, à transmettre leurs questions au Comité, en interne ou par la Poste.

À ce jour, nous n'avons pas de questions écrites.

Les adhérents qui ont des questions à formuler ce jour lèvent la main pour le signaler et on leur donne le micro.

Je voudrais dire, avant de prendre la parole, les débats sont enregistrés. Il y'a nécessité que la personne qui prend la parole donne le nom, prénom et la collectivité afin que dans le procès-verbal on situe bien qui intervient. Merci.

Une adhérente :

Bonjour, moi, c'est Cécile MALEZIEUX, ville.

J'ai une petite question qui concerne les retraités.

Au niveau de la loi, il y'a eu un changement pour la participation employeur vis-à-vis de la mutuelle. Tout le monde est au courant. Et au niveau des retraités, le C.O.S peut faire bénéficier les retraités d'une participation autre puisqu'eux aussi au regard de la loi on n'a pas le droit de faire de versements particuliers, donc ils ont reçu des chèques. Et j'aurais voulu savoir, au niveau des quatre collectivités, les personnes qui ne pouvaient pas avoir la participation employeur si le C.O.S prévoyait quelque chose. Puisque des fois on n'a pas pu changer de mutuelle donc on a plus la participation de l'employeur et est-ce que les actifs, au même titre que les retraités peuvent bénéficier du même avantage ?  
Merci.

Le Vice-président :

On n'est pas dans la même version juridique parce que l'actif a la participation de l'employeur au niveau de la mutuelle et que les retraités n'ont pas de participation mutuelle. Donc ce n'est pas directement de la compétence du C.O.S. La participation mutuelle dont on parle c'est de la compétence de l'employeur. Les retraités ne peuvent bénéficier au niveau juridique que du tarif de groupe par le fait de la labélisation. Mais les retraités ne touchent pas de participation mutuelle employeur. Depuis plus de 20 ans, le C.O.S versait aux retraités l'équivalent trimestriel de 50 € de participation mutuelle, ce qui correspondait à 210 € par an. La loi européenne nous interdit de le verser. Donc la question s'est posée en 2012, que fais-t'on pour remplacer ou pour apporter une réponse au niveau des retraités.

Il y'avait plusieurs hypothèses. Il y'avait le scénario de dire c'est plus légal, on ne verse plus les 210 € et on remet tout ça dans le pot commun. L'option que la majorité qui gère aujourd'hui le conseil d'administration du C.O.S a prise a été de trouver une solution juridique

pour permettre aux retraités de garder leur acquis financier et on a délibéré, on a proposé donc, les retraités l'ont eu dernièrement, au lieu de 210 € maintenant ils ont l'équivalent de 150 € en chèques CA DO La Poste.

140 € de chèques CA DO et 10 € de cotisation qui sont comptabilisés pour la cotisation du C.O.S. Donc il s'agissait simplement de pérenniser un acquis social par le biais du C.O.S qui était attribué aux retraités depuis plus de 20 ans.

Donc la question de la participation mutuelle employeur, pour les actifs, n'est pas du même ordre juridique que pour celle des retraités.

**Mme Cécile MALEZIEUX :**

Oui, mais en même temps, moi j'avais un acquis social au niveau de mon employeur, j'avais une participation que je ne n'ai plus parce que je n'ai pas envie de changer de mutuelle et ma question c'est juste : est-ce que le C.O.S nous considère au même titre, mais pas pour faire polémique, ça ne m'intéresse pas, est-ce qu'on peut me considérer au même titre qu'un retraité étant donné que moi, tous les mois, je perds de l'argent et que je paie quand même ma mutuelle. C'est tout, je veux dire, à un moment donné, on est sur le même pied d'égalité et je pense que ce serait bien qu'à l'avenir si on pouvait avoir, au niveau du Comité, une réflexion sur ça, je pense que ça peut être intéressant aussi justement parce que je ne suis pas la seule.

**Le Vice-président :**

La réflexion, on l'a. Mais je redis que la question de la participation mutuelle des actifs n'est pas de la compétence du C.O.S. Ceci étant, le C.O.S, on aura l'occasion de le dire tout à l'heure dans les débats, nous essayons de proportionner les acquis sociaux de manière la plus équitable possible pour les retraités et les actifs, donc je ne vais pas anticiper sur les réponses qu'on pourra donner, mais je redis, la participation mutuelle pour les actifs n'est pas de la compétence du C.O.S. Or, ceux qui aujourd'hui ont une mutuelle labélisée ont la participation employeur mensuelle. Ceux qui ne peuvent pas toucher de participation mutuelle employeur aujourd'hui c'est parce que probablement il y'a plusieurs hypothèses. Soit ils sont dans une mutuelle qui les intéresse, qui n'est pas labélisée donc ils ne peuvent pas avoir la participation mutuelle ou



alors ils sont avec leurs conjoints dans une mutuelle avec un tarif de groupe qui est intéressant et à partir de là, ils ne peuvent pas bénéficier de la participation mutuelle employeur.

Par contre, je précise pour la compréhension sous le contrôle de la DRH qui maîtrise peut-être mieux le sujet que moi, mais je pense le maîtriser, un couple qui travaille tous les deux dans les collectivités et qui sont à une mutuelle labélisée, ils touchent tous les deux la participation mutuelle employeur. Ceux qui ne touchent pas la mutuelle employeur ne sont pas, il n'y en a pas des centaines, c'est clair...

**Mme Cécile MALEZIEUX :**

Oui, mais justement si on n'est pas des centaines, est-ce que vous, vous ne pouvez pas faire quelque chose ?

**Le Vice-président :**

Je redis la participation mutuelle des actifs est de la compétence de l'employeur en fonction de la légalité.

**Mme Cécile MALEZIEUX :**

Parce que quelque part, légalement, vous l'avez dit vous-même, au niveau des retraités c'est une proposition que vous avez faite et qui est tout à fait correcte, il n'y a pas de soucis, mais vous avez regardé les retraités, mais vous n'avez pas regardé les actifs qui pourraient eux aussi un moment donné se retrouver avec des financements en moins. Et savoir si ce n'est pas aussi là le rôle du C.O.S puisque c'est Comité des Œuvres Sociales, et quelque part, pour moi, c'est un peu lié. Retraités, actifs, on est tous dans le même bain. Donc ... La réflexion que moi j'ai, je trouve que ce n'est pas ça.

**Le Vice-président du C.O.S :**

Quitte à me répéter, la question de la mutuelle n'est pas de la compétence du C.O.S.

J'en arrive à ce que je veux dire, c'est que nous avons une réflexion au niveau des membres du Bureau. Donc déjà, pour les retraités, ils avaient 210 € ils n'ont plus que 140 € plus 10 € cotisation adhérent. Donc, il y'a une enveloppe qui est disponible qui peut-être réinjectée autrement.

**Ce que je peux dire aujourd'hui par exemple, c'est que le colis des retraités ...**

**Alors, ne réagissez pas tout de suite en nous accusant de favoriser les retraités, laissez-moi le temps ...**

**Mme Cécile MALEZIEUX :**  
**On y sera tous ... Enfin, j'espère.**

**Le Vice-président :**

**... laissez-moi le temps de parler pour les actifs. Donc le colis pour les retraités, je peux dire déjà, on a passé le colis de 30 € à 35 €. Donc les retraités, ce qu'ils vont perdre d'un côté, ils vont le regagner un petit peu parce qu'on va leur donner un colis de fin d'année d'une meilleure qualité. Autre chose. Pour l'arbre de Noël, le sachet de friandises, pour les enfants, on veut le revaloriser. Maintenant, en fonction des disponibilités financières que nous aurons pour l'année 2013, les membres du Bureau et la majorité qui dirige le conseil d'administration du C.O.S, au mois de septembre nous examinerons les possibilités financières que nous avons. Et si nous pouvons donner un coup de pouce en direction des actifs avant la fin de l'année, nous le ferons. Mais nous le ferons en fonction de nos possibilités financières. Donc, aujourd'hui, je ne peux pas dire qu'on va « raser gratis » ou qu'on va améliorer telle ou telle chose puisque pour avoir une crédibilité sur ce qu'on peut engager comme dépense, il faut attendre le mois de septembre pour avoir à peu près la majorité des dépenses engagées et voir les balances de nos comptes. Et donc en fonction de nos disponibilités, je peux dire, ici, devant l'assemblée générale qu'il y'aura un conseil d'administration qui examinera les disponibilités et qui orientera pour donner un coup de pouce en direction des actifs. Mais on le fera en fonction de nos possibilités budgétaires. Donc aujourd'hui je ne peux pas en dire plus que ce que je viens de vous dire.**

**Mme Cécile MALEZIEUX :**  
**D'accord. Merci.**

**Le Vice-président :**

**J'ai essayé de ne pas faire langue de bois, mais je ne peux pas non plus ... c'est vrai que ce serait facile de dire « on va faire » ou « on peut faire » ou « on va essayer de faire ». Mais moi, je ne veux pas faire de promesses si on ne peut pas les tenir.**

**Voilà. Ce sont des discussions qu'on a eues à plusieurs reprises, notamment avec la Trésorière et elle m'a dit, à juste titre :**

**« attendons les bilans de septembre, les balances et on verra ce qu'on peut faire ».**

**À la rentrée de septembre, il y'aura un conseil d'administration qui examinera les possibilités financières et nous essayerons de prendre une mesure en faveur des actifs qui soit la plus équitable possible avant la fin de l'année.**

**Est-ce qu'il y'a d'autres questions éventuellement dans la salle ?**

**Dans les questions diverses ?**

**Gilles ...**

**M. Gilles COPPENS :**

**Oui, bonjour, Gilles COPPENS retraité SDIS, Communauté d'Agglomération. Donc moi je voudrais faire une intervention, parce que l'année dernière, on avait entendu parler de l'adhésion au CNAS par le C.O.S et donc il y' a eu un courrier qui a été fait le 25 octobre 2012.**

**Je vous lis, j'ai préparé mon intervention pour ne pas me planter :**

**À propos de l'adhésion au CNAS par le C.O.S des agents de la Ville, CCAS et SIAD, comme le demande les élus Autonome des Territoriaux, par leur lettre du 25 octobre 2012 rendue publique par les réseaux sociaux.**

**Ceux-ci disent que l'adhésion est possible par le C.O.S pour les actifs Ville, CCAS et SIAD en supprimant la participation mutuelle des retraités pour 2012, interdite par une loi européenne.**

**Reversée par le C.O.S depuis 2013 sous forme de chèques cadeaux à tous les retraités Ville, CA, CCAS, SIAD et SDIS et pour les conjoints d'adhérents décédés non imposables, ce que disait la dame, là.**

**Plus diverses économies et hausses pour une somme totale de 235 706 €.**

**J'ai refait un calcul avec les chiffres 2012.**

Nombre actifs Ville, CCAS et SIAD, j'enlève la C.A puisqu'elle est déjà adhérente de par la collectivité : 1 152 adhérents.

Cotisations actifs CNAS 2012 : 256.13 € par adhérent.

La somme totale qu'aurait à verser le C.O.S au CNAS est de :  
295 061.76 €

Donc il y'a une différence de 59 355.76 €, donc c'est une somme à trouver en plus des 235 706 €.

Alors voilà, vous diminuez la participation sociale aux retraités de toutes les collectivités adhérentes au C.O.S (Ville, CA, CCAS, SIAD et SDIS) et vous excluez de l'adhésion du CNAS les retraités de la Ville (puisque là j'ai calculé que les adhérents actifs) CCAS et SIAD sous un prétexte fallacieux : soi-disant les aides sous conditions de la CNRACL. En effet, il y'a des aides à la CNRACL pour la mutuelle ou pour l'énergie, mais qui sont soumises à condition de revenus, de retraites. Pour un couple, ça ne doit pas dépasser, je crois, 2 030 € cette année et pour une personne seule, c'est 1 500 €, dans ces ordres-là.

Dois-je vous rappeler que les retraités de la Communauté d'Agglomération adhèrent au C.O.S, au CNAS et bénéficient des aides CNRACL sous condition.

J'ai donc des questions à poser à tous les membres du conseil d'administration, au syndicat Autonome et aux représentants des collectivités.

*(le document suivant a été remis au C.O.S afin de figurer au PV)*

Quelles prestations ou activités allez-vous réduire ou supprimer pour arriver à l'équilibre ?

Les élus de la Communauté d'Agglomération ne vont-ils pas vouloir se décharger sur le C.O.S pour l'adhésion au CNAS sans transfert des sommes, donc diminution encore du budget disponible au C.O.S ?

Exclure une partie des adhérents, les retraités, d'une partie des prestations (CNAS), est-ce bien solidaire et n'êtes-vous pas en train de détruire le C.O.S ?

Ne serait-il pas plus judicieux que les actifs et retraités Ville, CCAS et SIAD soient adhérents au CNAS dans les mêmes conditions que ceux de la CA, à savoir, subventionnés par les collectivités en complément des subventions C.O.S ?

Pourquoi excluez-vous les retraités Ville, CCAS et SIAD de l'adhésion au CNAS ?

Je transmets cette intervention aux membres du bureau pour qu'elle soit dans le procès-verbal. Voilà.

Le Vice-président :

Merci Gilles. Sur ce point-là, dans un premier temps, Mme MAITRE donne une réponse. Est-ce qu'on peut avoir des copies des documents ? Est-ce qu'ils peuvent être remis aussi aux représentants du syndicat Autonome afin qu'éventuellement ils apportent des réponses si besoin ?

Mme MAITRE :

Merci pour cet intermède. Monsieur, merci pour votre question. Alors, je vais reprendre juste certains points. Vous parlez des retraités. Il y'a une chose essentielle, c'est que la collectivité n'a jamais eu l'intention de laisser les retraités sur le bas-côté pour la simple et bonne raison qu'il y'a une loi qui précise que tout ce qui a été fait avant 1984 est considéré comme un avantage acquis, ce qui signifie que les prestations aux retraités ne peuvent être supprimées en l'état, mais par contre, ne peuvent être reprises par la collectivité. Une chose est bien certaine, le C.O.S ne pourra disparaître, ca, c'est déjà un premier point.

En ce qui concerne la question C.O.S / CNAS c'est un débat qui prend beaucoup de temps, il y'a actuellement un groupe de travail qui est en cours avec les administrateurs du C.O.S sur le sujet « C.O.S / CNAS ». La seule possibilité, en effet, serait une adhésion du C.O.S sur le CNAS, le C.O.S ne pouvant disparaître.

Si on s'en tient à la seule part des retraités, on s'était livré à un petit calcul en 2012 au moment où l'on a vraiment, avec M. RENARD, abordé les choses très sérieusement, la cotisation pour les retraités s'élève, dans l'hypothèse d'une adhésion par l'intermédiaire du C.O.S au CNAS, à

environ une somme de 82 435 €. La collectivité, pour permettre au C.O.S de récupérer une fluidité financière a octroyé 24 000 € puisqu'il y'a eu 6 700 € qui ont été, si je ne m'abuse, octroyés pour la gratuité du loyer et environ 14 000 € qui ont été octroyés pour les heures de décharges.

Ce qui veut dire que la collectivité, d'une certaine manière a remis « au pot » 24 000 €. Preuve que, en ce qui concerne votre remarque, il n'est absolument pas question encore une fois ni de laisser les retraités de côté ni de supprimer le C.O.S. Ça, c'est déjà un point. Donc, la réflexion, elle est en effet en cours via la solution ou la question posée actuellement c'est une adhésion du C.O.S par le CNAS. Voilà ce que je peux vous dire en l'état actuel des choses.

**M. Gilles COPPENS :**

À partir du moment où le C.O.S adhère au CNAS, automatiquement, il va avoir un budget qui va être réduit, donc moi je veux savoir, c'est pour ça que je pose la question à tout le monde.

À partir du moment où il y'a des cotisations du C.O.S sans augmentation des subventions ce que je voudrais avoir, c'est sur quelles activités ceux qui proposent ça veulent agir pour les réduire ou même les supprimer.

**Le Vice-président :**

Moi je veux apporter ma réponse au nom des membres de notre groupe. J'ai chiffré, sur l'éventualité où le C.O.S prendrait en totalité ... Avec les chiffres 2012 de la cotisation versée par la Communauté d'agglomération pour les actifs et les retraités. Donc si le C.O.S prenait la totalité sans retoucher les subventions des collectivités, il faut savoir que ça coûterait 496 837.61 € au C.O.S qui viendraient en déduction de notre subvention globale. Subvention globale qui est de 586 960 €, ça veut dire qu'il resterait pour le C.O.S 90 000 €, ça veut dire que le C.O.S il disparaît. Donc bien évidemment, moi en tant que Président du C.O.S ou faisant fonction de Président, je ne peux pas vous dire aujourd'hui que nous avons les moyens d'adhérer au CNAS.

Et en ce qui nous concerne, il y'a eu une élection, il y'a eu une majorité élue, nous n'avons jamais promis d'adhérer au CNAS.

Ceci étant, bien évidemment, dans l'intervention cela a été dit je crois, si les collectivités veulent le prendre à leur compte, je suis tout à fait

favorable, bien évidemment à ce que les gens de la Ville, du CCAS et du SIAD bénéficient du C.O.S et du CNAS à condition qu'on ait les moyens. Mais en l'état actuel, adhérer au CNAS, pour moi, avec les budgets actuels, c'est la mort du Comité des Œuvres Sociales. Ça fait 30 ans personnellement avec certains collègues, comme René BAUBE, par exemple ou d'autres y compris des gens qui sont là, on a travaillé à construire le C.O.S. Vous comprendrez bien que je ne contribuerai pas à sa destruction ni à sa disparition. Voilà ce que j'avais à dire.

Mme MAITRE :

Je me permets une chose, parce que, en effet, vous avez abordé la question que je voyais venir, évidemment : les collectivités n'ont qu'à remettre « au pot ».

Alors, très clairement, et ce qui explique aussi la situation actuelle : pourquoi les choses évoluent lentement dans le cadre de cette réflexion ?

Tout simplement parce que notre marge de manœuvre est extrêmement faible. Il faut savoir une chose pour être également très clair, c'est que les dotations de l'état aux collectivités sont en baisse, que l'année 2014 est annoncée avec moins 10% de budget, donc il y'a des choses, très clairement que nous ne pouvons pas faire et des choix que nous devons clairement faire. Voilà ce que je voulais dire aussi.

M. Gilles COPPENS :

Croyez-moi, Madame, je suis très bien l'actualité, je sais de quoi il en retourne, d'où mes questions.

Le Vice-président :

Alors moi je vais en rajouter un peu, mais je vais m'exprimer en tant qu'adhérent. Il va y'avoir des élections politiques. Aujourd'hui, le sujet n'est pas d'avoir des propos politiques, mais les gens qui vont se présenter au scrutin des Saint Quentinnois, ils vont devoir avoir un programme. En ce qui nous concerne, nous interpellons les candidats aux élections politiques pour savoir, au niveau du Comité des Oeuvres Sociales, notamment et des acquis sociaux des salariés, s'ils se présentent, qu'est-ce qu'ils vont proposer et qu'est-ce qu'ils vont faire ?

Il ne s'agit pas de faire des promesses préélectorales, il s'agira, s'il y'a des promesses qui sont faites qu'elles tiennent la route au niveau budgétaire et que les gens qui sont élus démocratiquement au niveau du suffrage, les promesses qu'ils font avant les élections, ils les tiennent après. Et sachez que nous, on y veillera en tous les cas.

Le Vice-président s'informe d'éventuelles autres questions.

Le Vice-président :

Excusez-moi d'en rajouter aussi un petit peu, mais moi j'ai préparé mon sujet aussi. Le but de l'assemblée générale c'est aussi de faire l'historique de ce qui s'est passé en 2012-2013. Donc j'ai fait une petite rétrospective des décisions qu'on a prises au conseil d'administration du C.O.S et aux votes qui se sont produits. Alors, après, chacun pourra s'exprimer librement.

Le Vice-président procède à la lecture d'un document qu'il a rédigé pour l'assemblée générale :

*« Il me semble utile de rappeler un certain nombre de décisions prises depuis notre dernière assemblée générale par le conseil d'administration sous l'impulsion du groupe majoritaire du Bureau que je préside.*

*1. Le Mardi 26 juin 2012*

*Vote pour augmentation bon d'achat de fin d'année adhérents actifs ne bénéficiant pas de l'arbre de Noël 20 € à 25 € pour 2012.*

*Résultat du vote :*

*Pour : 11 élus SUD et 1 élu F.O*

*Contre : 5 élus F.A, CGT*

*2. Le Mardi 23 octobre 2012*

*Vote pour le passage de la cotisation de 8 € à 10 €.*

*Résultat du vote :*

*Pour : 10 élus SUD*

*Contre : 8 élus F.A, CGT*

*Abstention : 1 élu F.O*



*Vote pour prestations retraités C.O.S en remplacement de la participation mutuelle.*

*Résultat du vote :*

*Pour : 10 élus SUD*

*Pas de Participation au vote : 9 élus CGT, F.O, F.A*

*Vote pour Augmentation bon d'achat de fin d'année adhérents actifs ne bénéficiant pas de l'arbre de Noël 25 € à 30 € pour 2013.*

*Résultat du vote :*

*Pour : 11 élus SUD et 1 élu F.O*

*Contre : 5 élus F.A, CGT*

*3. Le Lundi 4 mars 2013*

*Nouvelles prestations.*

*Garde d'enfants de 0 à 3 ans.*

*50 € chèques cadeaux annuels.*

*Prestation enfant ou jeune adulte en situation de handicap 50% à 79 %  
jusque 25 ans*

*100 € chèques cadeaux annuels.*

*Prestation enfant ou jeune adulte en situation de handicap 80% et plus  
jusque 25 ans*

*150 € chèques cadeaux annuels.*

*Prestation conjoints non imposables adhérents actifs ou retraités  
décédés*

*60 € chèques cadeaux annuels.*

*Adhésion des contrats de droit privé au Comité au même titre que les  
agents figurant au tableau des effectifs des collectivités territoriales.*

*Pour l'ensemble de ces nouvelles prestations :*

*Résultat du vote :*

*Pour : 10 élus SUD*

*Contre : 9 élus CGT, F.A*

*Abstention : 1 élu F.O*

#### **4. Le Lundi 13 mai 2013**

**Débat bilan financier exercice clos 2012**

**Le Bilan financier fait apparaitre un excédent de 27 230,84 €**

**Sachant que le bilan de 2011 faisait apparaitre un déficit de 24 457,51 €**

**L'excédent de 2012 permet de dégager un excédent des comptes généraux du COS de 5 156,84 €.**

**Malgré la situation saine du COS**

**Résultat du vote :**

**Pour : 10 élus SUD**

**Contre : 9 élus CGT, F.A**

**F.O absent excusé**

**Nos détracteurs prétendent être constructifs.**

**Comment peuvent-ils justifier leur opposition systématique à tout ce que nous proposons ? »**

**Le Vice-président s'enquiert d'éventuelles observations. Il n'y en pas, l'assemblée souhaite passer dès à présent au tirage de la tombola.**

**Le Vice-président demande donc à des bénévoles d'effectuer le tirage et rappelle que des adhérents sont excusés, conformément à ce qui avait été convenu, pour des raisons de services.**

**1. Vélo mixte MBK 28 CAMPUS F.21.V d'une valeur de 320 €**

▪ **M. Michel LEPRETRE**

**2. Aspirateur-traineau (2 000 W)**

▪ **Mme Sandrine GADROY**

**3. Cuiseur multifonctions / Pizza pan (cuire, griller, mijoter)**

▪ **Mme Claudine SANTERRE**

**4. Baby food steamer & mixer (nourrissons : cuisine vapeur & mixer)**

- Mme Jeannine HURDEBOURCQ

L'adhérente n'est pas présente, mais est excusée par la Présidente du SIAD qui explique que Mme HURDEBOURCQ a quitté l'assemblée puisqu'elle reprenait son service à 16h00. Le Vice-président demande à l'assemblée si l'on peut lui accorder le lot. Réponse positive unanime.

5. Clip Sonic - Chaine Hifi lecteur DVD

- M. Mustapha SALMI

6. Clip Sonic - réveil avec son nature (« Wake up »)

- Mme Georgette STRUVE

7. Perceuse sans fil (20.4 V)

- M. Richard CLAISSE

Le Vice-président constate qu'il n'y a pas d'observations avant la clôture des débats.

Le Vice-Président :

Je vous remercie pour la tenue des débats qui a été toujours franche et loyale.

Le Vice-président invite l'assemblée générale au pot de l'amitié.

La séance est levée à 16h00  
Saint-Quentin, le 23 juillet 2013